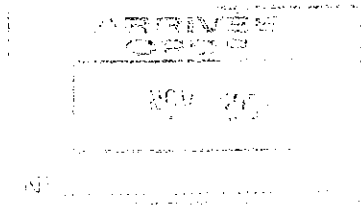


M. Raphaël RUMIERI

Le 21 novembre 2007



CNDP  
Commission particulière du débat public  
Projet terminal méthanier au Verdon  
33000 BORDEAUX

Monsieur Le Président,

Installer un terminal méthanier au Verdon-sur-Mer en défigurant ce beau site touristique aux motifs que c'est l'intérêt économique du port autonome de Bordeaux et que le terrain, au bord de l'estuaire de la Gironde, lui appartient.

C'est comme si une entité du pays royannais décidait d'implanter un château d'eau ou bien une déchetterie sur le Vieux Port de La Rochelle sous prétexte qu'un terrain « déporté » à cet endroit est sa propriété. Et que, bien sûr, l'intérêt de la population de Royan est de ne pas voir ce type de construction naturellement disgracieux, mais utile sinon nécessaire.

De surcroît, l'un des scénarios imaginés pourrait faire courir un gazoduc tout bonnement entre Royan et St Georges de Didonne jusqu'à Chazelles, c'est-à-dire à travers les départements de Charente-Maritime et Charente.

Et bien, en toute chose, il convient d'avoir un minimum de pudeur. C'est le port autonome de Bordeaux qui a monté « ce mauvais coup » et c'est bien lui qui en bénéficiera principalement. La moindre des choses est que le gazoduc passe en priorité dans le département de la Gironde et non pas sur le territoire des départements voisins.

Je parlais de pudeur, mais il s'agit aussi de respecter la population du pays royannais, nous ne sommes pas une colonie de la Gironde.

Aussi, je vous demande, Monsieur Le Président, de le rappeler aux concepteurs de cette « hypothèse scélérate ». »

Avec mes remerciements, je vous prie d'agréer l'expression de mes salutations les meilleures.

R. RUMIERI